

Recommandations de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mars 2017 pour la rénovation et l'aménagement du bois de la Bâtie et la sécurité des usagers.

A cet effet, l'ouverture de cinq crédits est proposée, pour un montant total de 14 671 400 francs, soit:

- **6 733 400 francs destinés à la rénovation et à l'aménagement des chemins du bois de la Bâtie, parcelles N^{os} 1520 et 1521, feuille N° 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 211 327 m², notamment en vue d'assurer la sécurité des usagers;**
- **5 629 700 francs destinés à l'aménagement d'un espace de loisirs, d'une aire de jeux, d'une nouvelle pataugeoire ainsi qu'un local technique, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;**
- **1 823 700 francs destinés à la rénovation d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, ainsi qu'à la réalisation d'un édicule comportant des WC publics, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;**
- **116 500 francs destinés à l'équipement en mobilier d'un pavillon de plein-air et d'une maisonnette, parcelle N° 1521, feuille 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m²;**
- **368 100 francs destinés à la déconstruction du restaurant Le Chalet et à son remplacement par une buvette, parcelle N° 1521, feuille N° 92 de la commune de Genève-Plainpalais, d'une surface de 174 432 m².**

RECOMMANDATIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance
du 17 octobre 2017, dans le rapport PR-1228 A)

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition le parking du cimetière de Saint-Georges aux usagers du bois de la Bâtie le week-end, de 8 h à 19 h, pour une durée maximum de trois heures par véhicule;
- l'étude d'un bâtiment en dur permettant une exploitation annuelle en lieu et place du chalet;
- de veiller à ce que la continuité du parcours cyclable sur la voie verte soit assurée, notamment pour la traversée du Rhône.